

Vous pensez que la langue bretonne fait partie de notre patrimoine et qu'à ce titre elle a besoin d'être soutenue;

Vous pensez que l'avenir de la langue bretonne passe par sa pratique dès le plus jeune âge.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

Depuis le 3 octobre 2011, l'association BAGIGOÛBREIZH a ouvert une micro-crèche à Vannes et espère en ouvrir une seconde bientôt.

Cette première micro-crèche est une réussite: le taux de remplissage est important. Les parents, même ceux qui, au départ, n'étaient pas sensibilisés par la langue bretonne, ont témoigné de toute leur satisfaction devant cette possibilité d'immersion dans une autre langue et l'ouverture qu'elle favorise dès le plus jeune âge. Quotidiennement, nous recevons des nouvelles demandes de parents que nous ne pouvons pas satisfaire car toutes les places n'ont pas été achetées par les collectivités ou les entreprises.

De plus plusieurs parents ont indiqué qu'à la suite de la crèche ils pensaient inscrire leurs enfants dans les filières scolaires bilingues ou en immersion.

Comme le pensaient les promoteurs de cette idée, cette expérience contribue bien à la consolidation de l'avenir de la langue bretonne.

Le but de l'association BABIGOÛBREIZH est bien entendu de développer ce type de création dans les 5 départements bretons et ailleurs si la demande se manifeste.

Mais nous nous trouvons devant un paradoxe !

Alors que la crèche actuelle atteint tous ses objectifs et confirme la pertinence d'une telle expérience, l'association elle même souffre du manque d'adhérents.

Nous avons donc besoin que tous ceux qui croient en l'avenir de la langue bretonne nous soutiennent.

Nous n'avons pas seulement besoin d'argent, mais aussi de regrouper des personnes qui ont ou du temps, ou des compétences, ou des réseaux, ou tout à la fois. Chacun a son niveau, selon ses possibilités peut apporter sa pierre à la réalisation de ce beau projet.

Faute de cela le petit noyau qui constitue l'actuel C.A., risque de s'épuiser, alors que tout est en place pour la réussite du projet.

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous !

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion, avec possibilité de faire un don*.

Si vous le souhaitez, nous pourrions vous adresser les statuts de l'association ainsi que le projet BabigoùBreizh : il suffit de nous en faire la demande.

Si vous connaissez des amis qui pourraient être motivés par ce projet, n'hésitez pas à les inciter à nous rejoindre.

Pour tout renseignement, vous pouvez

- vous adresser à Gwenaël au 02.97.54.60.77
- ou écrire à BABIGOÛBREIZH, 25 rue des grandes murailles – 56000 VANNES
- ou par courriel : babigoubreizh@laposte.net

* *Vous pouvez faire un don, sans adhérer. Tout don ouvre droit à une déduction fiscale.*

BABIGOÙ BREIZH

Kevredigezh lezenn 1901 / Association de loi 1901

25 bali ar Mogerennoù bras – 56000 GWENED - disklêriet e Prefeti Gwened gant an niverenn W563002260
25 rue des Grandes Murailles – 56000 VANNES - déclarée à la Préfecture du Morbihan sous le numéro W563002260

Follennig da roiñ d'an den ezel / Bulletin à remettre à l'adhérent Niverenn urzh / Numéro d'ordre :

Skodenn vloaz (2013) / Cotisation annuelle (2013) :€	Arc'hant dizolo / Espèces
Doneson */ Don* : *L'association Babigoù Breizh est reconnue d'intérêt général. A ce titre 66% du montant des dons est déductible du montant de l'impôt sur le revenu dans la limite de 3000€ par an. Un reçu de don sera délivré à tout donateur. Exemple : pour un don de 50€, vous déduisez 33€ de vos impôts ; le don vous revient donc à 17€€	Chekenn / Chèque
HOLLAD / TOTAL€	

gant / par : anv familh / nom de famille : anv bihan / prénom :

Gant an emezeladur-mañ e kemerit perzh er gevredigezh evel ezel oberiant

Cette adhésion donne à la personne la qualité de membre actif

Gant-se ho peus droad da gemer perzh e bodadeg veur ar gevredigezh.

Il ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association.

Padelezh an emezelañ : bloaz / betek e zilez Durée de l'adhésion : 1 an / jusqu'à démission

Savet e deiziad Evit ar brezidantez
Fait à date : / / 20..... Pour la présidente :



Follennig miret gant ar gevredigezh / Bulletin à conserver par l'association Niverenn urzh / Numéro d'ordre :

Skodenn vloaz (2013) / Cotisation annuelle (2013) :€	Arc'hant dizolo / Espèces
Doneson */ Don* : *L'association Babigoù Breizh est reconnue d'intérêt général. A ce titre 66% du montant des dons est déductible du montant de l'impôt sur le revenu dans la limite de 3000€ par an. Un reçu de don sera délivré à tout donateur. Exemple : pour un don de 50€, vous déduisez 33€ de vos impôts ; le don vous revient donc à 17€€	Chekenn / Chèque
HOLLAD / TOTAL€	

Anv familh / Nom de famille..... anv bihan/ prénom.....

Chomlec'h / Adresse :

☎ : Postel/ Courriel :@.....

Padelezh an emezelañ : bloaz / betek e zilez - Durée de l'adhésion : 1 an / jusqu'à démission

Lennet eo bet ar statudoù gant an den ha kemenn a ra e fell dezhañ bout ezel deus ar gevredigezh Babigoù Breizh.

L'adhérent a pris connaissance des statuts et déclare vouloir adhérer à l'association Babigoù Breizh.

Savet e deiziad An den ezel
Fait à date : / / 20..... L'adhérent :

